Mont de Marsan, le 3 avril 2022

Monsieur Marcel PRUET
Président du Conseil d'Administration
SDIS des Landes

<u>Objet</u> : Préavis de grève illimitée (de 0 h à 24 h) à compter du 11 avril 2022 inclus

Monsieur le Président,

Les Organisations Syndicales composants l'intersyndicale des SPP et PATS du SDIS des Landes vous ont interpellé concernant le projet d'établissement en cours de validation. Nous estimons qu'il ne règle pas les problématiques d'organisation opérationnelle malgré un coût important. De plus il vient ajouter dans son application d'autres problèmes (sociaux, manageriaux) alors que nos collègues ont déjà souffert durant ces 2 dernières années.

A la vue du travail que nous vous avons fourni sur les perspectives d'avenir de notre SDIS, travail largement plébiscité par nos collègues, nous souhaitons ouvrir de réelles négociations avec notre gouvernance autour des revendications suivantes :

- Règler enfin le manque d'effectif Sapeurs-Pompiers ainsi que Personnels Administratifs Techniques et Spécialisés (PATS). Il est nécessaire d'avoir des moyens humains en adéquation avec les besoins réels. Nous sommes très proches de vos conclusions concernant l'organisation des services supports mais nous divergeons à 180° sur le volet organisation opérationnelle et besoins en sapeurs pompiers. Nous souhaitons la finalisation de la discussion sur les PATS et le retrait de l'ensemble du reste du projet. Nous voulons un projet qui améliore réellement la qualité du service.

- Appliquer l'ensemble des promesses faites dans le cadre du protocole de sortie de crise du 26 mars 2021.

- Revoir les politiques managériales et sociales. Les agents ne sont pas une ressource au même titre que du gaz ou du pétrole, que l'on gère en fonction des besoins. Nous ne voulons pas d'une concertation ressemblant à une interminable présentation. Nous voulons travailler à la construction d'un SDIS juste et équitable avec des interlocuteurs respectueux.

- Réviser, comme cela a été fait pour nos collègues PATS, l'ensemble des règles temps de travail des sapeurs pompiers. Nous ne voulons pas être corvéables avec des semaines de 72h de travail, nous ne voulons pas être des pions que l'on déplace sur l'ensemble du département en fonction des trous à boucher (trou que vous avez vous même créé par le manque de moyens). Nous voulons revoir l'ensemble de nos règles sur le temps de travail afin que chacun puisse concilier son engagement comme acteur des secours et sa vie personnelle. Nous voulons nottament ne plus faire plus de 48h par semaine (sauf pour les interventions), ne plus faire plus de 44h de moyenne sur 12 semaines, ne plus faire cadeau de nos heures de déplacement... bref nous voulons que le SDIS applique la loi aussi aux pompiers. Nous voulons que cette révision soit réellement coécrite avec les représentants du personnel.

Nous restons dans une dynamique de négociation et nous croyons en la possibilité de trouver un accord avec vous. En l'absence de résultats significatifs nous nous verrons contraints d'appeler l'ensemble des agents du SDIS des Landes à débuter **une grève illimitée à partir du lundi 11 avril 2022 de 0 heures à 24 heures, et jusqu'à la signature d'un protocole d'accord.**

Nicolas CHEVALIER	Nicolas IUNG	Sandy LEROY	Frédéric GARDIN